

MAIRIE DE DOMARIN

DELIBERATION n° 22/2026

Le treize avril deux mil vingt-six, le Conseil Municipal de la Commune de DOMARIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel MILLARDET, Maire.

Date de convocation : 03 avril 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19 Abstentions : 4 Suffrages exprimés : 15 Pour : 15

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

PRESENTS : Lionel MILLARDET, Anne GARNIER, Jean REYNAUD, Anna PICARD-MASI, Angèle RIGHINI, Valérie BRESSAUD, Nathalie HUVET, Cédric GOY, Simone GUINET, Guillaume MAMY, Jean-Pierre MARTINAK, Saïd MECHRIR, Matthieu PRADELS, Elisabeth ROZIER, Chrystel GAGEY, Aude STEINMETZ, Sylvie BARBERET-LERMIGEAUX.

POUVOIRS : Xavier MOIROUD à Lionel MILLARDET, Valentin CABANEL à Chrystel GAGEY,

SECRETARE DE SEANCE : Jean REYNAUD

OBJET : FINANCES - Affectation du Résultat 2025

Le Conseil Municipal constate que le résultat en instance d'affectation se présente de la manière suivante :

- | | |
|--|--------------|
| - Résultat en instance au 31 décembre 2024 : | 100 000.00 € |
| - Résultat de l'exercice 2025 : | 120 859.43 € |
| - Résultat au 31 décembre 2025 : | 220 853.49 € |

Il décide d'affecter ce résultat de l'année 2025 ainsi :

- | | |
|-------------------------------------|--------------|
| - Financement des investissements : | 170 859.43 € |
| - Report en fonctionnement : | 50 000.00 € |

Le Maire,
Lionel MILLARDET



Transmise en Sous-Préfecture le 14 avril 2026